

Comment interpréter cette nomenclature :

ACTES PERFORMES PAR LES MEDECINS

TITRE I ACTES DE TRAITEMENT DES LESIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR

CHAPITRE I FRACTURES

Les cotations comprennent l'immobilisation ou l'appareillage post-opératoire éventuels : La réduction orthopédique d'une fracture inclut la contention par confection d'un appareillage rigide externe. Elle comprend la réduction orthopédique itérative et/ou la gypsotomie de réaxation. L'ostéosynthèse d'une fracture inclut sa réduction simultanée et sa contention éventuelle par un appareillage externe.

Article 1 : Traitement orthopédique avec ou sans immobilisation d'une fracture fermée simple ne nécessitant pas de réduction

code	désignation de l'acte	cotation	
MAB010010	- Clavicule, main, cheville, pied	KC	10
MAB010020	- Epaule, bras, coude, avant-bras, poignet, genou, jambe	KC	20
MAB010030	- Rachis, hanche, cuisse	KC	30

Article 2 : Traitement orthopédique, quelle que soit sa technique, d'une fracture fermée nécessitant une réduction avec ou sans anesthésie.

code	désignation de l'acte	cotation	
Membre Supérieur :			
MAB020010	- Main, styloïdes radiale ou cubitale	KC	20
MAB020020	- Un os de l'avant-bras : extrémité inférieure (avec ou sans fracture associée de l'autre styloïde) diaphyse ou extrémité supérieure	KC	40
MAB020030	- Fracture des deux os de l'avant-bras, ou fracture de l'un et luxation de l'autre	KC	50
MAB020040	- Humérus	KC	50
MAB020050	- Clavicule	KC	10
MAB020060	- Omoplate	KC	10

